

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,
Vu la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique

TAIPAN

de la société *AGRO TRADE GMBH*
enregistré(e) sous le *n°2015-1081*

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référencé ci-après est accordé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Nom(s) du produit	TAIPAN
Type de produit	Générique
Titulaire d'origine	CERA CHEM S.A.R.L.
Nouveau titulaire	AGRO TRADE GMBH Bärweiler Strasse 55, 55568 LAUSCHIED ALLEMAGNE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	293,9 g/L - fluroxypyr
Numéro d'intrant	2080032
Numéro d'AMM	2090140
Fonction(s)	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel
Date d'échéance de l'AMM	31 décembre 2022

La date de transfert est effective à partir de la date de décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

Le 23 JUIL. 2015



Marc MORTUREUX

Directeur général